



Désaccord dégat des eaux, de l'aide!!!

Par **Julea_old**, le **21/09/2007** à **14:46**

Bonjour et merci par avance pour votre aide.

Mon ami et moi sommes propriétaires de notre appartement.

En octobre 2006, notre plafond a commencé à « gondoler » dans plusieurs pièces.

Nos voisins du dessus sont locataires, le propriétaire étant...plombier pour notre plus grand désespoir.

Nous avisons le syndic qui envoie un plombier...le propriétaire du dessus !Qui nous informe avoir réparer la dite fuite.

Nous faisons venir une entreprise du bâtiment afin d'évaluer les travaux. Ils mesurent le taux d'humidité : 100% et nous préviennent qu'il faudra attendre 6 MOIS avant le début des travaux, le temps que le tout sèche.

Je tiens à préciser qu'à ce moment là nous avons prévu de déménager, cela tombait mal car nous ne pouvions faire visiter l'appartement dans cet état là.

Pendant ce temps, nous remarquons que le tout s'aggravait, les cloques du plafond éclataient, les murs craquelaient et les fils électriques du plafond de la cuisine semblaient imbibés d'eau. Nous avons averti le propriétaire /plombier qui nous ad it que cela été normal, que ça séchait. OK

Mai 2007, 6 mois plus tard, l'entreprise revient vérifier que le plafond a suffisamment séché.

Verdict :100% d'humidité. Ils nous disent que la fuite n'a absolument pas été réparée.

Nouvelle lettre recommandée au syndic, qui reste statique pendant un moment, hyper affolé à l'idée qu'il s'agisse d'une fuite collective.

Avec la complicité de mon assureur, nous avons fait pression et le syndic ainsi que mon assureur a envoyé deux experts chez nous qui ont constaté évidemment l'ampleur des dégâts et la fuite chez le voisin du dessus. Le syndic n'a rien trouvé de mieux que de faire intervenir le plombier du dessus pour réparer à nouveau la fuite ! Et le propriétaire/plombier de constater qu'il n'y avait pas de fuite chez lui !!!

Alors que tous les documents officiels indiquaient le contraire !

Résultat le syndic nous affirme que c'est plus son affaire car il s'agit d'une fuite privative, et le

propriétaire du dessus fait la sourde oreille ! Comme il n'habite pas l'immeuble il est insaisissable !

Ce n'est pas à nous de payer un plombier !

Mais le plus grave dans cette histoire c'est que l'expert a constaté les fils électriques baignant dans l'eau, l'eau s'infiltré à présent dans le salon et attaque les moulures de notre plafond !

Notre appartement est de type ancien moulures, cheminée et tout le monde sait que cette particularité fait que nous le revendrons plus cher qu'un 3 pièce classique. Et nous ne

pourrons jamais refaire les moulures ! Notre appartement perd donc de sa valeur , et de

surcroit cela fait maintenant plus d'un an que nous ne pouvons déménager à cause de cela.

Que faire ? Je souhaite aujourd'hui aller plus loin, une plainte ?SVP aidez moi, cette histoire me met trop les nerfs !!!!

Merci par avance